

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 10 juillet 2020

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GUILLEMIN, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Catherine MOYSSET, Céline TRUEL.

Absents excusés : Patrick BOUSQUET (pouvoir à Patricia LAUR), Michèle BOUTONNET (pouvoir à Marc ANDRIEU), Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE.

Effectif : 19, **Votants :** 17

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Election des délégués des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales ;**
- 2) Marché de travaux du lot. La Source : avenant aux travaux ;**
- 3) Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Calmont : conventions à signer avec les agriculteurs ;**
- 4) Questions diverses.**

• Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27/09/2020.

M. le maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner les délégués du conseil municipal et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre prochain.

A cet effet, le bureau électoral a été mis en place :

David MAZARS, maire, président du bureau ;

Christine RAYNAL, secrétaire,

Suzanne GINISTY et Marc LAFARGE, conseillers municipaux les plus âgés ;

Julie GUILLEMIN et Arnaud BRUGIER, conseillers municipaux les plus jeunes.

Une seule liste « CALMONT » a été déposée ; elle est composée de 5 délégués et 3 suppléants.

Délégués titulaires

Numéro d'ordre	Nom	Prénom	Sexe	Domicile	Date et lieu de naissance
1	MAZARS	David	M	La Carrière, 12450 CALMONT	21/01/1973 à RODEZ
2	LAUR	Patricia	F	Le Plô, 12450 CALMONT	13/07/1971 à MILLAU

3	ANDRIEU	Marc	M	Zéphir, 12450 CALMONT	04/03/1964 à RODEZ
4	FUGIT	Marie-Laure	F	Ceignac, 250 rue La Parro, 12450 CALMONT	27/08/1975 à RODEZ
5	FRAYSSINHES	Patrick	M	Ceignac, 12 allée Campmas, 12450 CALMONT	26/03/1972 à RODEZ

Suppléants

1	GINISTY	Suzanne	F	Le Plô, 12450 CALMONT	24/03/1957 à CALMONT
2	LAFARGE	Marc	M	Ceignac, 21 avenue de Rodez, 12450 CALMONT	15/09/1959 à Marseille
3	MOYSSET	Catherine	F	La Croix d'Estribes, 12450 CALMONT	29/04/1968 à RODEZ

Le vote est organisé et constate que la liste « CALMONT » obtient 17 voix.

Les membres du bureau signent le procès-verbal qui est transmis à la Préfecture par M. le maire.

• Marché de travaux lot. « la Source » : avenants aux travaux.

M. le maire rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement du lotissement « la Source » à Ceignac.

Le lot 1 confiée à l'entreprise CATUSSE, d'un montant de 97 857.48 euros HT, doit être quelque peu modifié et comporte quelques travaux supplémentaires (branchement lot 8, amorce réseau pôle enfance, mise à la côte couvercle puits, collecte des eaux de ruissellement du chemin rural, modification d'un tampon fonte, purge rue 1, branchement électrique puits, etc...) et travaux en moins détaillés dans l'avenant joint à la présente ; l'ensemble de ces modifications conduisant à un surplus de 10 342.35 euros HT.

M. le maire demande au conseil municipal de valider cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Valide l'avenant de l'entreprise CATUSSE pour le lot 1 d'un montant de 10 342.35 euros HT, ce qui porte le montant du marché du lot 1 à 108 199.83 euros HT et autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

• Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Calmont : conventions à signer avec les agriculteurs

M. le maire rappelle au conseil municipal la construction de la nouvelle station d'épuration du village de Calmont, en remplacement de l'existante devenue obsolète.

Dans ce cadre là, il y a lieu de prévoir l'évacuation des boues de la station actuelle.

A cet effet, Monsieur le maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour la signature des documents liés au plan d'épandage pour cette station, le plan existant actuel ne comprenant pas les boues de la station du village de Calmont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents correspondants au plan d'épandage des boues de la station d'épuration du village de Calmont.

• **Questions diverses.**

→ Extension école de Ceignac : un devis de G REY, menuisier propose la fabrication d'un meuble caisson à 516.00 euros HT : il est validé.

→ Step de Ceignac : pour mémoire, Eiffage a réalisé le changement des diffuseurs du bassin d'aération en septembre dernier. Or, il s'avère que depuis Eiffage a dû changer une bride d'un des diffuseurs et ne nous a pas signalé que la bride du 2^{ème} diffuseur était elle aussi en mauvais état. Affaire à suivre.

→ Projet d'arrosage automatisé du terrain de foot de Ceignac : le club de foot Espoir Foot souhaite que ces travaux soient programmés au printemps 2020. M. le maire indique qu'il a obtenu de la Préfecture le transfert de la subvention DETR de ce projet vers le projet padel.

→ Parrainage civil : une demande a été reçue dernièrement en mairie. M. le maire indique qu'il ne souhaite pas particulièrement organiser ce type de cérémonie non reconnue par l'état civil : il demande néanmoins aux élus si l'un d'entre eux serait d'accord pour officier et leur laisse jusqu'au prochain conseil municipal pour se positionner.

→ M. le maire indique qu'il a reçu les représentants de la MFR qui ont proposé pour l'année scolaire à venir la fourniture des repas à 3.28 contre 3.25 aujourd'hui et qui nous facture à hauteur de 50 % soit 700 euros, les conteneurs plus petits achetés pour alléger le poids à monter à la cantine de Magrin.

Une réflexion sera menée d'ici la rentrée scolaire 2021/2022 en matière de fourniture de repas.

→ Projet de lotissement sur le terrain CALMELS : M. le maire indique qu'un rendez-vous est conclu le 15 juillet prochain en mairie avec M. GALIERES, gérant de la société EPONA qui a déposé en mairie une demande de permis d'aménager sur ce terrain et M. Hubert CALMELS, un des propriétaires de ce terrain.

Aujourd'hui, l'ensemble des élus s'accorde pour dire que ce projet de lotissement (35 lots) ne correspond pas à notre territoire mais plus à un territoire urbain ; la voirie est ingérable avec des engins pour déneiger par exemple ; les espaces verts sont pratiquement inexistantes. Une réunion de préparation de ce rendez-vous est programmée le lundi 13 juillet à 14 h en mairie.

→ Patrick FRAYSSINHES effectue un compte-rendu de la réunion de fin d'année avec le personnel scolaire :

La crise COVID 19 a entraîné des perturbations dans l'emploi du temps du personnel à partir de la reprise de l'école le 11 mai : toutefois, ce dernier remercie la municipalité pour le soutien apporté ;

L'aménagement de la terrasse du PPE semble nécessaire pour contenir le nombre important d'enfants à la garderie de Ceignac ; à la cantine, le frigo sera enlevé pour pouvoir installer un support pour le dépôt des conteneurs de la cantine ; une solution informatisée pour la gestion des inscriptions à la cantine est souhaitée ; le monte-charge à l'école de Magrin sera installé aux vacances de Toussaint ;

Rappeler les parents qui n'ont pas encore rendu la fiche d'inscription à la cantine pour la 1^{ère} semaine de l'école et revoir 2 ou 3 points du règlement.

- Présentation du projet des budgets Commune et assainissement.

Patrick FRAYSSINHES prend la parole et présente à l'aide d'un power point le fonctionnement d'un budget et l'articulation entre les deux sections de ce document.

S'en suit la présentation des projets de budget avec un support papier vierge distribué aux élus.

Quelques modifications sont apportées.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 1 h.